



ARRETE DRH 2025 -.....1167.....

**PORTANT DELEGATION DE FONCTION
A MADAME MARIE SCHOLASTIQUE BEATRICE
GUYTHEMEE SIGISMEAU née HONORINE - 2^{ème} ADJOINTE**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT -PIERRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-18,

VU l'élection du Maire en date du 10 avril 2025,

VU la délibération du conseil municipal du 10 avril 2025 Aff. n° 38/1875 portant délégation du Conseil Municipal au Maire conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, visée le 11 avril 2025 en Sous-Préfecture,

VU le tableau du Conseil Municipal du 17 avril 2025 déterminant l'ordre des membres du Conseil Municipal et plaçant **Madame Béatrice SIGISMEAU au rang de 2^{ème} adjointe** au maire **CONSIDERANT** que l'ampleur et la diversité des questions relevant de l'administration municipale, rendent nécessaire une collaboration active et permanente des adjoints,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} / - Madame Béatrice SIGISMEAU est déléguée, sous la surveillance et sous la responsabilité du Maire conformément à l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, **à représenter le Maire en commission d'ouverture des plis en matière de délégation de service public.**

A ce titre, elle est chargée :

- De la présidence et de l'arbitrage des réunions et de la commission d'ouverture des plis concernant les candidatures et les offres ;
- D'engager les consultations et négociations correspondantes.

ARTICLE 2 / - Madame Béatrice SIGISMEAU reçoit délégation de signature des actes et des documents afférents à l'instruction des affaires ci-dessus déléguées.

ARTICLE 3 / - Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Pierre, notifié et transcrit dans le recueil des actes administratifs de la commune.

22 AVR. 2025

Fait à Saint-Pierre, le
Le Maire,



David LORION

Notification faite le
Signature

23/04/25